

**EPREUVE ECRITE REGIONALE D'ADMISSIBILITE POUR L'ACCES
AUX EPREUVES D'ADMISSION A LA FORMATION DE MONITEUR-EDUCATEUR
SESSION DU 20 JANVIER 2018**

**Vous répondrez sur une seule copie en numérotant l'ordre de vos écrits.
La qualité de l'expression est prise en compte dans la notation.**

ECRIT N°1 – DUREE : 1H30

ÉCRIT N° 1 – TEXTE

Partout, des alertes: une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives, selon le Défenseur des droits; un débrayage à Pôle emploi dénonce le « tout Internet », de nombreux collectifs ou associations pointent une exclusion renforcée par la dématérialisation... En face, pas de réponse, ou si peu: l'État qui se targue de « simplifier » les démarches administratives fait bien peu de cas des laissés pour compte de l'e-administration. Le programme « Société numérique » de l'Agence du numérique visant à « rendre le numérique accessible à tous les citoyens » fut à la fois bien tardif (novembre 2016), timide et incertain l'annonce d'un « chèque numérique », sans contour financier précis, a de quoi laisser songeur. L'accès aux services publics reste-il un droit effectif pour tous aujourd'hui? L'absence de pilotage politique réel sur cette e-exclusion interroge, alors même qu'elle ouvre un boulevard aux spécialistes du marketing numérique en quête de nouveaux marchés.

Qu'est-ce que la « fracture numérique » ? Certains spécialistes rejettent cette appellation qu'ils jugent galvaudée et peu signifiante, car l'exclusion de l'accès au numérique recouvre différentes réalités. D'abord l'absence de connexion, par manque de moyens, en raison de la situation géographique – les fameuses zones blanches – ou de modes de vie particuliers, comme l'errance. Mais également le manque de maîtrise des usages d'Internet, par absence de formation, manque d'habiletés, en raison du handicap ou de difficultés cognitives, ce que certains acteurs nomment « l'illectronisme ».

Inscription à Pôle emploi uniquement en ligne et service 100 % web pour « interagir » avec le conseiller, demandes d'allocations en ligne dans les CAF: la dématérialisation des services publics, massive, s'est considérablement accélérée ces derniers mois. Or, elle accroît les difficultés que rencontrent une personne sur cinq et une personne précaire sur quatre face aux démarches administratives, selon une récente enquête du Défenseur des droits.

« La dématérialisation, dans son effet, est faite pour réduire l'accès aux droits. C'est inadmissible », a même déclaré Jacques Toubon, Défenseur des droits. « Les personnes peu diplômées, les personnes précaires isolées, les personnes âgées ou en situation de handicap sont plus particulièrement concernées », confirme Bernard Dreyfus. Délégué général à la médiation avec les services publics auprès du Défenseur des droits, il estime toutefois qu'« on ne peut parler de volonté délibérée de l'État ou des divers organismes de « pénaliser » ou « délaisser » certains de nos concitoyens. Par contre, on peut évoquer une prise de conscience souvent tardive. Dans plusieurs exemples, on commence par la dématérialisation puis in fine on fait appel à des jeunes du service civique et non à des agents permanents pour l'accompagnement. »

La farce de la simplification

« L'État met en avant la simplification administrative, mais ce n'est pas parce que les démarches administratives se numérisent qu'elles sont plus simples à effectuer, précise Sarah Lecouffe, responsable « politiques de lutte contre les exclusions à l'Union nationale des centres communaux

d'action sociale (UNCCAS). *Une enquête réalisée par le CCAS de Nanterre sur l'impact de l'e-dématérialisation montre que 15 % des personnes interrogées manquent de confiance dans leurs compétences informatiques. Elles ont alors des difficultés à télécharger un fichier pour une demande sociale et à le remplir.* » Continuer à accompagner au moyen des formulaires version « papier » relève presque du combat. *« Le sport national dans les réseaux de travailleurs sociaux lors du déploiement de la prime d'activité consistait à trouver où télécharger un formulaire de demande « papier » pour pouvoir le diffuser, raconte Marie-Pierre Arifont, vice-déléguée régionale de l'Association nationale des assistantes sociales (ANAS) à Marseille. En réalité, ces versions « papier » sont tout de même passées. Quand une famille n'arrive pas à remplir sa demande de RSA car elle ne sait pas lire, je continue à lui donner les documents à remplir à la main. On en vient à en mettre de côté les formulaires dans les armoires pour pouvoir en avoir toujours sous le coude, au cas où. »* Séverine Parrot, assistante sociale dans l'est parisien et représentante syndicale SUPAP-FSU, confirme ces stratégies développées par les travailleurs sociaux pour permettre aux personnes d'accéder à leurs droits ou de ne pas perdre leurs allocations. *« Certaines viennent nous voir car elles n'ont pas pu avoir d'interlocuteur à la CAF, leurs allocations ont été coupées et elles ne savent pas pourquoi. Nous envoyons un mail à la CAF, puisque c'est aussi désormais notre seule façon d'entrer en contact avec elle, et la réponse est: « il manque tel papier ». Mais pourquoi ne pas avoir prévenu la personne ? Il arrive que quelqu'un ait créé une boîte mail pour elle, avec un mot de passe qu'elle a oublié, parce qu'elle n'a pas d'ordinateur, pas de smartphone, et donc elle ne consulte pas sa boîte mail où cette demande est arrivée. Car une fois qu'une adresse mail est fournie dans le dossier, la CAF considère qu'il est numérisé et on ne peut pas revenir en arrière. Certains travailleurs sociaux ont donc créé eux-mêmes des boîtes mails pour leurs usagers, pour dépanner. Mais ce n'est pas gérable. »*

1 - Donnez un titre et justifiez votre choix

2 – Faites ressortir les idées essentielles du texte, en les reformulant

3 – Que vous inspire cette réflexion : « on commence par la dématérialisation puis in fine, on fait appel à des jeunes du service civique et non à des agents permanents pour l'accompagnement » ou « Au prétexte de simplifier, la dématérialisation des services publics renforce l'exclusion des personnes les plus précaires ou isolées »

Argumentez votre point de vue à l'aide d'exemples en vous basant sur vos expériences personnelles, professionnelles, associatives...

**EPREUVE ECRITE REGIONALE D'ADMISSIBILITE POUR L'ACCES
AUX EPREUVES D'ADMISSION A LA FORMATION DE MONITEUR-EDUCATEUR
SESSION DU 20 JANVIER 2018**

**Vous répondez sur une seule copie en numérotant l'ordre de vos écrits.
La qualité de l'expression est prise en compte dans la notation.**

ECRIT N°2 – DUREE CONSEILLEE : 1H

Question ouverte (notation sur 14 points)

Choisir **une** question parmi les trois ci-dessous :

Questions ouvertes :

- **Question 1 : Politico-économique :**
Les Français sont-ils des Européens privilégiés du point de vue social ?

- **Question 2 : Culturel :**
En quoi les enfants reçoivent, consomment, et fabriquent de la culture ?

- **Question 3 : Social :**
La liberté d'expression peut-elle avoir des limites ?

ECRIT N°3 – DUREE CONSEILLEE : 0h30

Exercice de créativité (notations sur 6 points)

Contraste – nature – évidence – hiver – imprévisible – imaginer – homme

Avec la totalité des mots ci-dessus, faites une production personnelle (texte cohérent de 10 lignes ou forme libre cohérente, en soulignant les mots). Respectez l'orthographe des mots de la liste. L'originalité de votre production sera valorisée.